

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONT-LAURIER

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de Mont-Laurier, tenue le 8 janvier 2018 à 19 h 20, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 300, boulevard Albiny-Paquette à Mont-Laurier.

Sont présents: Daniel Bourdon, Denis Ethier, Elaine Brière, Isabelle Nadon, Gabrielle Brisebois, Yves Desjardins, Isabel Vaillancourt, Luc Diotte formant quorum sous la présidence du maire Daniel Bourdon.

Sont aussi présents: le directeur général, François Leduc, et la greffière, Stéphanie Lelièvre.

**A-18-01-01**

**OUVERTURE ET CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE**

Monsieur le conseiller Luc Diotte propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Ethier d'ouvrir la présente séance et d'en constater la régularité.

ADOPTÉE.

**A-18-01-02**

**APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Madame la conseillère Elaine Brière propose, appuyé par madame la conseillère Gabrielle Brisebois, d'approuver l'ordre du jour tel que rédigé par la greffière.

ADOPTÉE.

**PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire déclare la première période de questions ouverte.

**A-18-01-03**

**APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 21 DÉCEMBRE 2017**

Chaque membre du conseil ayant reçu les procès-verbaux des séances tenues le 21 décembre 2017, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Monsieur le conseiller Luc Diotte propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Ethier, d'approuver les procès-verbaux des séances du conseil d'agglomération de Mont-Laurier, tenues le 21 décembre 2017.

ADOPTÉE.

A-18-01-04

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO A-65 POUR DÉCRÉTER ET ÉTABLIR LES QUOTES-PARTS PAYABLES PAR LES MUNICIPALITÉS LIÉES À L'AGGLOMÉRATION DE MONT-LAURIER POUR L'ANNÉE 2018**

CONSIDÉRANT que le projet de règlement intitulé *Règlement pour décréter et établir les quotes-parts payables par les municipalités liées à l'agglomération de Mont-Laurier, pour l'année 2018*, a été présenté et qu'un avis de motion a été donné conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le président de la séance mentionne l'objet et la portée du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par monsieur le conseiller Luc Diotte, d'adopter le règlement portant le numéro A-65, lequel entrera en vigueur lors de sa publication.

ADOPTÉE.

**DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire déclare la deuxième période de questions ouverte.

A-18-01-05

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Madame la conseillère Isabelle Nadon propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Ethier que la séance soit levée.

ADOPTÉE.

\_\_\_\_\_  
Daniel Bourdon, maire

\_\_\_\_\_  
Stéphanie Lelièvre, greffière

Je, Daniel Bourdon, maire de la Ville de Mont-Laurier, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).